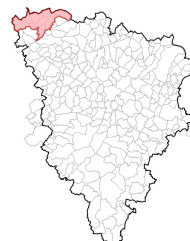

La Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France

Principales caractéristiques

Nombre de communes :	9
Population totale :	15 112

Localisation au sein du département



Maintien de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France

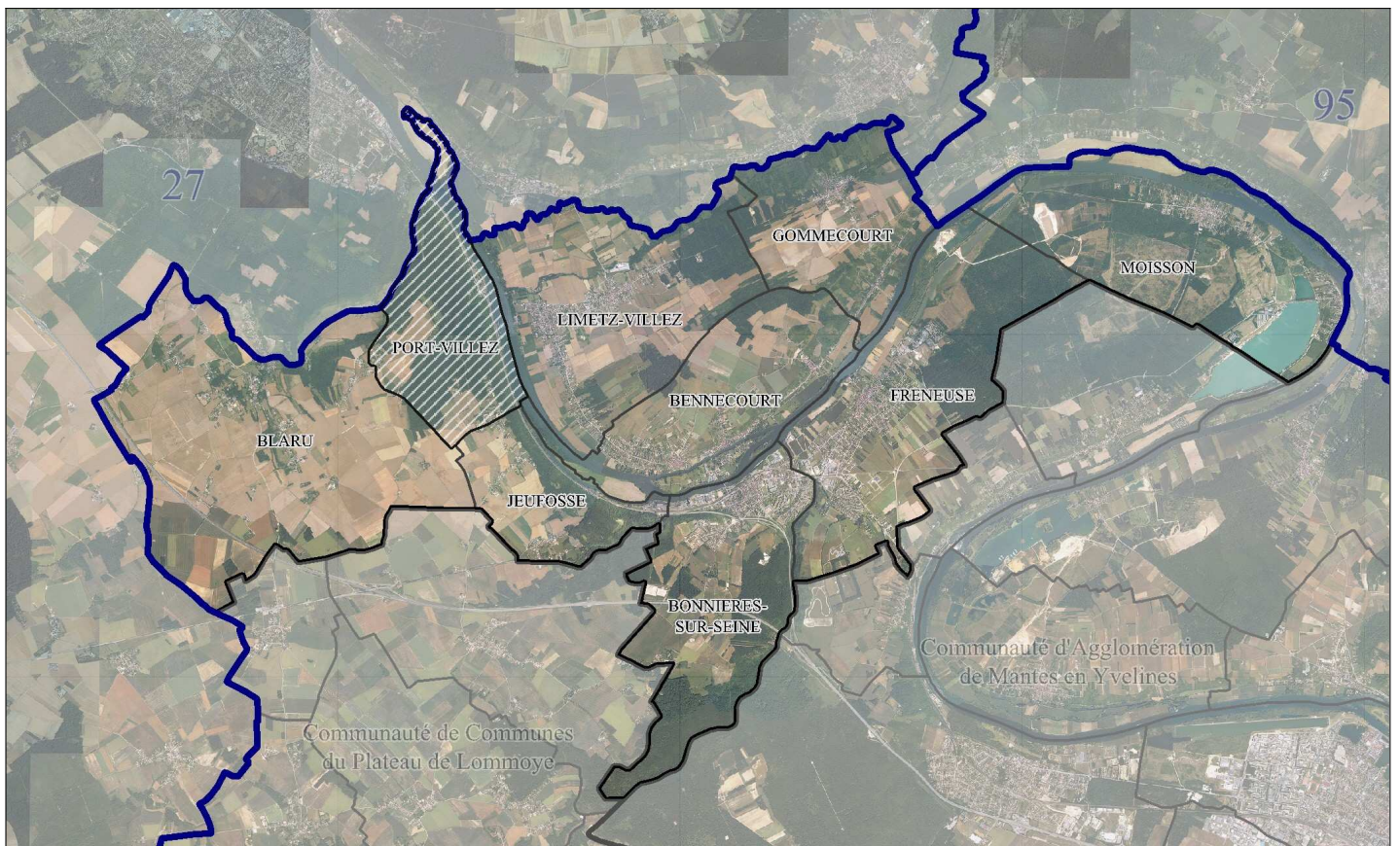
Créée en 1993, la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF) est le plus ancien EPCI à fiscalité propre des Yvelines. Il s'agit d'un EPCI dont l'intégration fiscale est forte. Son coefficient d'intégration fiscale s'élève à 45,8%.

Le territoire est situé à l'extrême Nord-Ouest des Yvelines aux limites avec les départements de l'Eure et du Val-d'Oise. Il est organisé autour d'une continuité urbaine le long de la Seine. Les communes de Gommecourt, Bennécourt et Limetz-Villefont font partie du PNR du Vexin français.

Bonnières concentre les principaux équipements et services à disposition dans ce territoire (gare, établissements scolaires, ...). Le territoire fonctionne avec l'unité urbaine de Rosny, et plus globalement avec le Mantois, mais est relativement homogène et bien intégré à l'échelle de son propre périmètre.

Bien que partiellement tournée vers le pôle d'emploi de Vernon (Eure), la situation géographique de **Port-Villez** (235 habitants, une gare), et son appartenance au pôle de Bonnières en termes d'équipements et de services, conduisent à rattacher cette commune à la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France.

Périmètre de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France



Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Source : DGFIP

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	7	6 997
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	2	8 115
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	0	0
Communes de plus de 10 000 habitants	0	0
Total	9	15 112
Pour mémoire, EPCI préexistant : CC porte Ile de France	8	14 877

Convergence imposition CFE	
taux maximal EPCI*	17,08%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%)	Non
Période de lissage des taux	3 ans (durée légale)

* taux moyen pondéré théorique

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en €	24 440 697	17 830 544	186 723	5 013 471
€/ hab.	1 642,85	1 198,53	12,55	336,99
Moyenne départale en €/hab.	1752,28	1565,16	7,23	429,27
Ecart	-109,43	-366,63	5,32	-92,28
soit (en %)	-6,24	-23,42	73,60	-21,50

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
368 176	97 460
24,75	6,55
65,71	5,24
-40,96	1,31
-62,34	25,02

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
BLARU	5,55	5,31	36,62	6,29	17,10
PRENEUSE	24,82	25,79	13,37	20,26	17,10
GOMMECOURT	4,36	3,31	5,84	0,70	17,10
JEUFOSSE	3,29	5,98	5,90	16,32	17,10
LIMETZ-VILLEZ	12,53	11,91	14,90	5,81	17,10
BONNIERES-SUR-S	27,14	28,13	8,33	45,48	17,10
MOISSON	8,81	7,11	3,38	2,24	17,10
BENNECOURT	11,41	10,61	8,27	2,39	17,10
PORT-VILLEZ	2,10	1,86	3,39	0,51	13,40
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de "Porte Ile de France" regrouperait 9 communes et formerait un ensemble de 15 112 habitants. L'EPCI antérieur concernait 8 communes pour 14 877 habitants. Les bases d'imposition sur les ménages reflètent une situation sensiblement équivalente à la moyenne départementale en termes de tissu fiscal (base TH inférieure de 6 % à la moyenne départementale) contrairement à celles de la fiscalité localement taxable sur les entreprises (-22 % pour la CFE).

La dispersion des taux d'imposition actuels (CFE) exigera le respect d'une période de lissage pour la convergence des taux d'au moins 3 ans.

Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes des Portes d'Île-de-France ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 13 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 9 syndicats à vocation unique (SIVU), 2 syndicats à vocation multiple (SIVOM) et 2 syndicats mixtes.

Exemples de simplification de la carte intercommunale sous réserve d'une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements :

■ Les syndicats classés dans le cas 2

La Communauté de Commune des Portes de l'Île-de-France pourrait se substituer au SIVOM de Bennecourt et de Limetz-Villez pour les compétences de *création, aménagement et entretien de la voirie* et d'*assainissement* à la condition préalable d'exercer ou de s'attribuer ces compétences (procédure en cours pour la compétence *assainissement*).

Si, à la suite de cette substitution, le SIVOM n'exerçait plus de compétences, alors une procédure de dissolution pourrait être engagée.

■ Les syndicats classés dans le cas 3

Le SIVU des services de secours et d'incendie de Bonnières-sur-Seine et de Limetz-Villez pourrait être supprimé dans le cadre de la départementalisation de la gestion des centres de secours.

	Cas 2 : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI	Cas 3 : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre chevauche celui du syndicat
Aménagement de l'espace Actions de développement économique			
Protection et mise en valeur de l'environnement			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) (<i>autres actions environnementales</i>) ▪ SIVOM de Lommoye (1/2) (<i>collecte déchets</i>)
Politique du logement et du cadre de vie			
Création, aménagement et entretien de la voirie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVOM de Bennecourt et Limetz-Villez (1/2) 		
Équipements culturels, sportifs et scolaires		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU « SIVOS de Bonnières-sur-Seine » (1/2) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Moisson-Mousseaux (1/2) ▪ SIVU de Moisson-Mousseaux et Méricourt (3M) (1/2)
Action sociale			
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVOM de Bennecourt et Limetz-Villez (2/2) et SIA BONNIERES/FRENEUSE 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVOM de Lommoye (2/2)
Autres		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'électricité des vallées de la Vaucoleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (SIVAMASA) ▪ SIVU des services de secours et d'incendie de Bonnières-sur-Seine et de Limetz-Villez ▪ SIVU « SIVOS de Bonnières-sur-Seine » (<i>activités sportives et transports scolaires</i>) (2/2) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Moisson-Mousseaux (2/2) ▪ SIVU d'adduction d'eau potable de la région de Perdreauville ▪ SIVU de transport d'élèves de Dammartin, Perdreauville et Mantes-la-Jolie ▪ SIVU des établissements pour handicapés du Val-de-Seine ▪ SIVU des eaux de la région de Bonnières-sur-Seine ▪ SIVU de Moisson-Mousseaux et Méricourt (3M) (2/2) (<i>transport scolaire</i>)